

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur DURRIS Paul, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints* ; Madame BESSOUD Noémie, Madame CAILLAT Cécile, Madame CLEMENT Laetitia, Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame PUECH Perrine, Monsieur TRUCHET Sébastien, *conseillers municipaux*
Madame BESSOUD Noémie a été élue secrétaire de séance.

Il a été vu ce qui suit :

1. Election du Maire

Le doyen de l'assemblée, Monsieur Paul DURRIS, prend la parole pour procéder à l'élection du Maire.

Après un appel de candidature, Madame ORIOL Isabelle se propose candidate.

Et il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal, après dépouillement du vote du 1^{er} tour de scrutin et après délibération, proclame Madame ORIOL Isabelle au poste de Maire de la commune de Chantesse.

Madame ORIOL Isabelle a obtenu la majorité absolue avec dix voix (nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 1, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6)

2. Détermination du nombre de postes d'adjoints

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Chantesse un effectif maximum de 3 adjoints.

Madame Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe à 3, le nombre des adjoints au maire de la commune de Chantesse.

3. Election des adjoints

Madame Le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints au maire a été fixée à 3 postes.

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal élit les adjoints parmi ses membres et que les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal c'est-à-dire 6 ans.

Après un appel de candidature, les conseillers intéressés par un poste d'adjoint prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient, par conséquent, de commencer par l'élection du premier adjoint, puis du deuxième adjoint et enfin du troisième adjoint.

Monsieur Paul DURRIS se propose pour le poste de premier adjoint.

Monsieur Robert TERMOZ se propose pour le poste de deuxième adjoint.

Monsieur Christophe MEUNIER se propose pour le poste de troisième adjoint.
Et il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal, après dépouillement du vote du 1^{er} tour de scrutin et après délibération, proclame :

- Monsieur Paul DURRIS au poste de Premier adjoint de la commune de Chantesse.
- Monsieur Robert TERMOZ au poste de Deuxième adjoint de la commune de Chantesse.
- Monsieur Christophe MEUNIER au poste de Troisième adjoint de la commune de Chantesse.

4. Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Suite à l'élection du maire et des adjoints, Madame Le Maire procède à la **lecture de la Charte de l'élu local.**

5. Délégation du Conseil Municipal au maire

Retrait de cette délibération.

6. Définition du montant du versement des indemnités des élus

Madame Le Maire rappelle que pour une commune de moins de 500 habitants :

- le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5 %
- le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit : maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique / 1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique / 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- détermine que le versement des indemnités des élus sera effectué une fois par trimestre,
- convient que les anciens élus seront indemnisés jusqu'au 27 mai 2020 et que les nouveaux élus seront indemnisés à partir du 27 mai 2020
- s'engage d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- autorise Madame Le Maire à transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à Madame le Maire et aux 3 adjoints.

7. Désignation des délégués représentants la commune au sein du Territoire d'Energie (TE38)

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) et explique la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38.

Le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du comité syndical de TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur Stéphane DUTRIUX délégué titulaire et Monsieur Christophe MEUNIER délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38

8. Désignation des membres des commissions communales

Madame Le Maire explique à l'assemblée que « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elle informe les conseillers municipaux qu'elle fait partie d'office de toutes les commissions et qu'elle est le président de droit de toutes les commissions. Et en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un référent élu. »

Madame Le Maire propose de créer 4 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis lors des conseils municipaux :

- **La Commission des finances et de l'administration générale** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : achats et commandes publiques, affaires juridiques, état civil, gestion du cimetière, finances et fiscalité, patrimoine, ressources humaines, services généraux, systèmes d'informations, locations de salles communales et locations appartements/maisons.
- **La Commission de l'éducation, de la culture et de la communication** regrouperait les thématiques de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, de la communication et des relations avec les associations.
- **La Commission des solidarités** traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la lutte contre les exclusions, du handicap et de la santé.
- **La Commission de l'espace rural** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement rural et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, des espaces verts, des voiries et des réseaux divers, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement et des travaux sur les infrastructures.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission des finances et de l'administration générale** : Monsieur Paul DURRIS (responsable commission), Monsieur Robert TERMOZ, Monsieur Stéphane DUTRIAUX, Madame Cécile CAILLAT, Monsieur TRUCHET Sébastien.
- **Commission de l'éducation, de la culture et de la communication** : Madame Noémie BESSOUD (responsable commission), Madame Laetitia CLEMENT, Madame Perrine PUECH.
- **Commission des solidarités** : Madame Anne Lise FRISON (responsable commission), Madame Laetitia CLEMENT, Madame Noémie BESSOUD.
- **Commission de l'espace rural** : Madame Perrine PUECH (responsable commission), Monsieur Stéphane DUTRIAUX, Monsieur Robert TERMOZ, Monsieur Christophe MEUNIER, Monsieur Sébastien TRUCHET.

Le Conseil Municipal désigne également les **délégués du syndicat scolaire intercommunal et représentants au conseil d'école** :

- Les titulaires : Madame Isabelle ORIOL et Madame Laetitia CLEMENT.
- Les suppléants : Madame Perrine PUECH et Madame Noémie BESSOUD

Madame Le Maire propose aussi de nommer des **correspondants** au niveau :

- de la **défense** : Monsieur Christophe MEUNIER
- du **site internet** : Monsieur Sébastien TRUCHET

La séance est close à 22h40.